



L'assurance habitation app-normale

Critères de segmentation



Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à nos assurances!

Afin d'estimer au mieux le risque, tant pour l'acceptation de votre assurance que pour la prime et les garanties, nous avons recours à la segmentation. Cette technique nous permet de déterminer votre profil de risque.

Nous appliquons 3 types de critères pour définir les conditions de votre assurance:

- **Critères d'acceptation (CA)**
pour évaluer si nous pouvons accepter le risque ou non
- **Critère d'étendue de la garantie (CE)**
pour définir l'étendue des garanties accordées
- **Critères de tarification (CT)**
pour calculer le tarif en fonction de votre situation

Belfius

Concernant la garantie de base

CA CE CT

L'adresse du bâtiment

Le bien à assurer doit nécessairement se situer en Belgique. Statistiquement, selon la situation de l'habitation (zone isolée, milieu urbain, milieu rural...), certaines zones en Belgique présentent plus de risques au niveau de la fréquence et de la gravité des sinistres (inondations, vols).



L'usage du bâtiment

L'assurance est destinée aux habitations privées, aux habitations où s'exerce une activité libérale ou de bureau et aux garages privés. Sont exclus: les commerces et les pharmacies.



Le type de bâtiment

Statistiquement, la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) selon le type de bâtiment à assurer, à savoir une maison (2, 3 ou 4 façades), un appartement, un immeuble à appartement ou une caravane résidentielle.



L'état du bâtiment

Statistiquement, la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) selon l'état du bâtiment à assurer, notamment s'il est habité, inhabité ou destiné à la démolition.



L'âge du bâtiment

Statistiquement, la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) selon l'âge du bâtiment à assurer (récent ou non).



La qualité en tant que preneur d'assurance

Le propriétaire (ou assimilé) est tenu d'assurer le bâtiment en valeur à neuf tandis qu'un locataire (ou assimilé) n'assure que sa responsabilité locative.



La valeur assurée du bâtiment

Le bâtiment peut être évalué selon plusieurs méthodes (grille d'évaluation (système au nombre de pièces), expertise, etc.). La valeur à assurer ainsi déterminée sert de base pour le calcul de la prime du bâtiment et le calcul de l'indemnisation en cas de sinistre.



La valeur assurée du contenu

Le contenu peut être évalué selon plusieurs méthodes (système au nombre de pièces, montant déterminé par l'assuré, etc.). La valeur à assurer ainsi fixée sert de base pour le calcul de la prime du contenu et le calcul de l'indemnisation en cas de sinistre.



Belfius

Les sinistres antérieurs

Les sinistres antérieurs sont pris en considération pour mesurer la probabilité d'un éventuel sinistre dans le futur.



Les sanctions et mesures spécifiques

Statistiquement, la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) si la personne a fait l'objet de mesures spécifiques par une autre compagnie d'assurance ou par Belfius Insurance (par exemple, en cas de résiliation d'une garantie).



Le nombre de logements dans un immeuble à appartements

Statistiquement, la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) selon le nombre de logements dans un immeuble à appartements.



Concernant la garantie de vol

CA	CE	CT
----	----	----

Les limites d'indemnisation du contenu assuré pour le vol

Les limites d'indemnisation pour le vol sont établies par le preneur d'assurance. La valeur du contenu et les limites d'indemnisation servent de critères de base pour le calcul de la prime vol et le calcul des indemnités en cas de sinistre.



L'adresse du bien à assurer

Statistiquement, certaines zones en Belgique sont plus propices au vol.



Le nombre de façades

Statistiquement, une habitation isolée est plus fréquemment cambriolée qu'une habitation en rangée.



La présence de mesures de prévention

Statistiquement, la mise en place d'un système d'alarme certifié limite le nombre de vol.



L'âge du preneur d'assurance

Statistiquement, la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) selon l'âge de l'assuré.



*Belfius Insurance ne tient pas compte de critères de segmentation spécifiques pour accepter le risque concernant les garanties supplémentaires telles que les Pertes indirectes, l'Abandon de recours, la Protection juridique, l'Assistance et les options Jardin, Piscine, Média, Véhicule stationné, Business, Locataire et Travaux. En effet, leur acceptation est liée à celle de la couverture principale. De plus, il n'existe pas de critère spécifique de tarification car il s'agit de primes forfaitaires ou de surprime exprimée en pourcentage fixe.

Notez que vos précédents sinistres peuvent influencer l'étendue de vos garanties.